

Centre Communal
D'Action Sociale

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**L'An Deux Mil Vingt Cinq, le 11 mars,
Le Conseil d'Administration du CCAS de L'HORME,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Madame Claire VINCENT
BEAUFRERE, Vice-présidente.
Date de la convocation du Conseil d'Administration :
Le 26 février 2025.**

Présents : Mme Claire VINCENT BEAUFRERE, Mme Ericka CLAIN,
Mme Celyne GRATESSOLE, Mme Dalila OUAKKOUCHE, Mme
Colette BOUTEILLE, Mr Maurice MANET, Mr Joël SANCHEZ

Absents excusés : Mme Audrey BERTHEAS, Mr Jean-Paul FAUVET

Nombre de Conseillers	
En exercice	9
Présents	7
Votants	7

Objet : Délibération :2025-06
Vote du budget primitif 2025

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales

Vu la délibération du CCAS, n°2025-01, du 05 février 2025, relative au débat d'orientations budgétaires 2025,

Vu la délibération du CCAS, n°2025-04 du 11 mars 2025 approuvant le compte administratif en conformité avec le compte de gestion et décidant l'affectation des résultats de 2024 au budget 2025,

Considérant les actions, projets et ressources du CCAS pour 2025, Madame la Vice-présidente propose le budget primitif du CCAS exercice 2025 ci-après :

- La section d'investissement est proposée en équilibre en dépenses et en recettes prévisionnelles pour 3 999 € ;
- La section de fonctionnement est proposée en équilibre en dépenses et en recettes prévisionnelles pour 24 230 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif de l'exercice 2025 proposé par Madame la Vice-présidente et vote :
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

L'HORME, le 11 mars 2025
La Vice-présidente,
C.VINCENT BEAUFRERE